

LES MUSES

CENTRE DES ARTS DE LA SCÈNE

Mémoire déposé par les Muses

dans le cadre de la consultation publique visant le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Réalisé avec le soutien du ROCAJQ
(Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec)

Août 2016

Crédits :

Réalisation : Adeline Pate (ROCAJQ), Cindy Schwartz (Les Muses), Claudine Robillard (Les Muses)

Supervision et corrections : Cindy Schwartz (Les Muses), Claudine Robillard (Les Muses)

Table des matières

Table des matières	3
Rappel des recommandations	4
Présentation des Muses : Centre des Arts de la Scène	5
Introduction	6
Reconnaître la diversité	7
La nécessité du soutien de l'État	8
Favoriser la citoyenneté et l'inclusion socioprofessionnelle par la culture	10
La promotion des artistes atypiques comme action internationale en culture	11
Conclusion	13
Bibliographie	14

Rappel des recommandations

Reconnaître la diversité

- **Recommandation n°1** : Les personnes handicapées doivent être incluses dans la future politique culturelle comme faisant partie intégrante de la diversité. p.7
- **Recommandation n°2** : Il est nécessaire, dans l'attente de la mise en œuvre des critères d'accessibilité universelle en 2019, d'assouplir les critères d'admissibilité des demandes de subventions de fonctionnement dès lors que les organismes demandeurs interviennent auprès des artistes handicapés. p.8

La nécessité du soutien de l'État

- **Recommandation n°3** : Le fond Mécénat Placement Culture doit être accessible à tous les organismes dont le Ministère de la Culture et des Communications est le référent tutélaire, sans condition de financement préalable. p.9
- **Recommandation n°4** : Les organismes qui œuvrent à une prise en charge globale et transversale de leurs clientèles, en lien avec des partenaires relevant de différents ministères, doivent être soutenus à la mission et au fonctionnement pour assurer leur pérennité. Afin d'éviter que des organismes comme le notre ne se retrouvent "orphelins", l'un des ministères dont dépend leur mission devra être nommé référent par le gouvernement pour subvenir à ce besoin. p.9

Favoriser la citoyenneté et l'inclusion socioprofessionnelle par la culture

- **Recommandation n°5** : Le milieu communautaire doit être sollicité pour rejoindre les jeunes éloignés ou exclus du système institutionnel classique et des formations doivent être proposées afin de sensibiliser les écoles à la participation des personnes en situation de handicap dans le champ de la culture. p.11
- **Recommandation n°6** : Il nous semble important de soutenir financièrement, et par des moyens de communication, la tenue d'événements organisés par les organismes travaillant auprès d'artistes handicapés afin de valoriser leur participation à la culture, de sensibiliser le public, et de lutter contre les préjugés. p.11

La promotion des artistes atypiques comme action internationale en culture

- **Recommandation n°7** : Fort des expériences positives de ces dernières années, nous recommandons de poursuivre la promotion de la culture québécoise au national et à l'international, à travers la participation active dans le milieu professionnel des artistes atypiques. p.12

Présentation des Muses : Centre des Arts de la Scène

Fondé en 1997, Les Muses : Centre des Arts de la Scène est un organisme communautaire qui offre depuis 2001 une formation professionnelle en théâtre, danse et chant à temps plein. Unique au Canada, le programme de formation des Muses en est un novateur, maintes fois primé pour son excellence et son apport important à la participation et à l'inclusion des personnes vivant avec un handicap.

Multidisciplinaire, personnalisé et rigoureux, l'enseignement des Muses vise à former des artistes atypiques de haut niveau qui pourront intégrer le milieu artistique professionnel.

Il se distingue à plusieurs égards de celui des autres écoles ou organismes œuvrant dans le domaine de la culture et du handicap. Le Centre les Muses propose à sa clientèle composée uniquement d'élèves en situation de handicap (intellectuel, troubles envahissants du développement, troubles du spectre autistique, limitations physiques ou sensorielles), une formation à temps plein, plutôt qu'une série d'activités de loisirs à temps partiel. Celle-ci est garante de la professionnalisation et de la montée en compétences de nos étudiants, avec un réel objectif d'insertion professionnelle à l'issue du programme.

Comme dans les grandes écoles d'arts, l'admission aux Muses se fait par le biais d'auditions. Nous considérons les artistes atypiques comme des artistes à part entière dont le talent doit rayonner au sein du milieu artistique et non en marge de celui-ci.

Le programme propose un encadrement socioprofessionnel et dispense une attestation du Centre Champagnat, favorisant l'intégration des élèves avancés et finissants dans le milieu artistique professionnel.

C'est entre autres grâce à la formation que nous dispensons que certains artistes atypiques ont brillé dans le film *Gabrielle* de Louise Archambault.

En plus de former des artistes polyvalents, créatifs et professionnels, Les Muses ont pour mandat de promouvoir leur intégration dans la pratique artistique professionnelle et de sensibiliser le milieu aux aptitudes et au grand potentiel de ces artistes hors-normes.

Ainsi, Les Muses travaillent depuis 2001 à tisser des liens significatifs avec le milieu artistique québécois. Depuis plus de dix ans, notre organisme collabore étroitement avec des compagnies de théâtre et de danse reconnues au Québec et à l'étranger. Dans les dernières années, Les Muses ont également créé des relations enviables avec les agences de casting et le milieu télévisuel. Le milieu cinématographique n'a pas tardé, lui aussi, à s'intéresser à notre travail et aux artistes formés par notre programme.

Introduction

En 2014, la Ministre de la Culture et des Communications du Québec, Hélène David, annonçait l'ouverture d'un chantier de consultation en vue du renouvellement de la politique culturelle québécoise en 2016. 24 ans après la politique "*Notre culture, notre avenir*", celle-ci fait désormais partie des préoccupations centrales du gouvernement. Cependant, face aux nombreux changements sociaux et sociétaux venus bouleverser notre paysage culturel, notre secteur a plus que jamais besoin d'un engagement renouvelé de l'État à ses côtés.

A l'occasion de cette consultation, Les Muses : Centre des Arts de la Scène, souhaite attirer l'attention du gouvernement sur la question de la place accordée aux artistes en situation de handicap dans le milieu culturel.

Dans ce mémoire, nous aborderons la question de leur prise en compte comme faisant partie de la diversité, et l'importance de l'appui de l'État aux organismes œuvrant à leurs côtés dans le milieu culturel. Nous évoquerons également la culture comme enjeu transversal dans l'accompagnement des artistes atypiques et comme levier pour l'éducation, l'inclusion socioprofessionnelle et la santé. Enfin, nous reviendrons sur le dynamisme canadien et québécois dans la promotion de ces professionnels et l'intérêt politique et social qu'elle représente.

Reconnaître la diversité

"La diversité renvoie à l'ensemble des caractéristiques personnelles, sociales et organisationnelles qui participent à la construction de l'identité et de la personnalité des individus."¹

Si les personnes vivant un handicap ne représentent pas un groupe sociologique uni du fait de la diversité des limitations que chaque personne peut rencontrer, elles n'en demeurent pas moins un public nécessitant d'œuvrer dans une démarche d'égalisation des chances. En effet, la lutte contre les discriminations va de paire avec la promotion de la diversité car elle nécessite de se préoccuper des inégalités de traitement qui pourraient toucher certains groupes.

La politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée* (2008), fait mention de l'"ouverture aux créateurs des communautés culturelles"² avec l'adoption d'un programme de bourses à l'attention des jeunes créateurs montréalais issus de minorités visibles ou de l'immigration et d'une Commission de la diversité culturelle pour les années 2015 et 2016. Dans le cahier de consultation réalisé dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle, il est également évoqué la diversité, uniquement dans sa signification interculturelle. S'il est précisé que le Québec "*reconnait et valorise la diversité*"³, il n'est à aucun moment fait mention des personnes en situation de handicap comme faisant partie de celle-ci.

En 2008, le Conseil des Arts du Canada a mandaté deux chercheurs pour rédiger un rapport sur la pratique des artistes handicapés, tant ce sujet commençait à croître dans l'intérêt public et politique. Lors de la remise de ce travail de recherche en 2010, l'une des préconisations faites aux organismes de soutien était "*la reconnaissance fondamentale de la participation des artistes handicapés comme un secteur légitime, une culture légitime et une clientèle légitime est essentielle à tout discours entourant la question de l'accessibilité et des politiques et programmes connexes.*"⁴

Recommandation n°1 : Les personnes handicapées doivent être incluses dans la future politique culturelle comme faisant partie intégrante de la diversité.

Le Centre des Arts de la Scène Les Muses salue la récente participation du Ministère de la Culture et des Communications à la politique *À part entière* dont l'objectif est d'accroître la participation sociale des personnes handicapées entre 2009 et 2019. Son engagement vise à prendre davantage en compte les critères d'accessibilité universelle, considérant les besoins des personnes handicapées pour les organismes que le MCC soutient au fonctionnement.

¹ Cornet Annie, Warland Philippe, *La gestion de la diversité des ressources humaines dans les entreprises et organisations*, 2008, p.11, <http://bit.ly/2bbWen5>

² Ministère de la Culture et des Communications, *Renouvellement de la politique culturelle du Québec : Contexte général*, mars 2016, p.21, <http://bit.ly/2beKE4b>

³ Ministère de la Culture et des Communications, *Renouvellement de la politique culturelle du Québec : Contexte général*, mars 2016, p.9, <http://bit.ly/2beKE4b>

⁴ Bulmer Alex, Jacobson Rose, *The Picasso Project : a report from the Field of Disability Arts*, 2004, dans Conseil des Arts du Canada, *Regard sur la pratique des artistes handicapés et sourds du Canada*, 2010, p.57, <http://bit.ly/2bsWtry>

Cependant, les critères d'admissibilité pour ce type de financement, particulièrement vital pour les organismes communautaires, sont aujourd'hui trop rigides pour les organismes travaillant avec les artistes atypiques. Or, si ces derniers doivent attendre l'échéance de 2019 pour pouvoir y prétendre, il est probable que certains d'entre eux aient disparu avant, faute de dotations financières suffisantes.

Recommandation n°2 : Il est nécessaire, dans l'attente de la mise en œuvre des critères d'accessibilité universelle en 2019, d'assouplir les critères d'admissibilité des demandes de subventions de fonctionnement dès lors que les organismes demandeurs interviennent auprès des artistes handicapés.

La survie des organismes communautaires est primordiale pour les publics accompagnés et les territoires. Ils sont les relais entre les populations, les services et pouvoirs publics et les artistes. Ils participent à la transversalité et au croisement entre les enjeux culturels et les autres défis sociétaux.

La nécessité du soutien de l'État

Il devient de plus en plus incontournable de considérer la culture et l'ouverture aux pratiques culturelles et artistiques non plus comme une finalité mais comme un véritable levier vers la mixité sociale, l'intégration socioprofessionnelle et l'éducation. Malheureusement, et paradoxalement, la culture se voit confrontée à une diminution des programmes de soutien de son action.

En 2015, l'évaluation du programme provincial pour l'Aide au Fonctionnement pour les organismes de formation spécialisée (préparatoire ou de loisir) en arts, interrogeait la pertinence de son maintien. Ce rapport précisait que malgré ce financement près de 30% des clients-partenaires étaient dans une situation financière précaire ou problématique et ce malgré une forte valorisation de l'activité bénévole⁵.

Il mettait également en avant la création du fond Mécénat Placement Culture que le Ministère de la Culture et des Communications a bonifié de 5.000.000\$ en 2016 avec l'objectif de diversifier les sources de financements des organismes et ainsi assurer leur pérennité. Toutefois, seuls peuvent être éligibles à ce fond les clientèles des Bibliothèques et Archives du Québec, du Conseil des Arts et des Lettres du Québec, du Ministère de la Culture et des Communications et de la Société de développement des entreprises culturelles⁶.

Si nous saluons l'effort du gouvernement dans la bonification de ce fond, il faut toutefois prendre en considération que plusieurs organismes en sont exclus. En effet, seules les clientèles des institutions citées ci-dessus peuvent bénéficier de cette source de financement. Ainsi, les organismes non-admissibles aux programmes réguliers d'un des quatre partenaires gouvernementaux, ne peuvent solliciter Mécénat Placement Culture et ce, malgré une capacité à récolter des fonds lors d'une action de collecte.

⁵ Ministère de la Culture et des Communications, *Évaluation de l'Aide au fonctionnement pour les organismes de formation spécialisée (préparatoire et de loisir) en arts*, 2015, p.21, <http://bit.ly/2bknCuS>

⁶ Ministère de la Culture et des Communications, *Vidéo Mécénat Placements Culture - Présentation générale*, 2016, <http://bit.ly/2bTgF6Q>

Le motif de refus de notre demande d'aide au fonctionnement en 2009 par le MCC était de ne pas avoir reçu d'aide récurrente de ce fond en 2007-2008. Nous avons sollicité une aide pour cette période mais il nous a été mentionné que l'appel à projets était clôturé au moment de notre dépôt. Il s'agit là d'un cercle vicieux : il faut être soutenu par les programmes réguliers pour bénéficier de Mécénat Placement Culture, mais il est impossible de bénéficier d'un programme régulier pour l'année en cours si nous n'avons pas reçu de soutien pour l'année précédente.

Recommandation n°3 : Le fond Mécénat Placement Culture doit être accessible à tous les organismes dont le Ministère de la Culture et des Communications est le référent tutélaire, sans condition de financement préalable.

La diversité des enjeux touchés par les structures travaillant avec des artistes atypiques est une richesse. Les Muses : Centre des Arts de la Scène œuvre ainsi à la fois dans le champ de la culture mais également de l'éducation, de l'emploi et de la santé. Cependant, dans la réalité du terrain, cela nous dessert dans notre recherche de financements.

Depuis 2013, notre organisme a sollicité le Ministère de la Culture et des Communications qui est notre ministère de tutelle, le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux et le Secrétariat à l'Action Communautaire Autonome et aux Initiatives Sociale, pour obtenir des financements à la mission et au fonctionnement. Malheureusement aucun d'entre eux ne semble "responsable" de notre mission globale. Ainsi, nous n'avons plus perçu de financement du gouvernement depuis 2009⁷.

Recommandation n°4 : Les organismes qui œuvrent à une prise en charge globale et transversale de leurs clientèles, en lien avec des partenaires relevant de différents ministères, doivent être soutenus à la mission et au fonctionnement pour assurer leur pérennité. Afin d'éviter que des organismes comme le notre ne se retrouvent "orphelins", l'un des ministères dont dépend leur mission devra être nommé référent par le gouvernement pour subvenir à ce besoin.

Cette préconisation vient soutenir le travail actif de recherche de financements alternatifs réalisé par les organismes culturels, souvent au détriment des actions en lien avec leur mission. Le Centre Les Muses a la chance de pouvoir bénéficier de partenaires importants. Ainsi, nous pouvons compter sur le Centre Champagnat de la Commission Scolaire de Montréal depuis 2006, sur le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal (qui nous réfère depuis plus de 10 ans des personnes vivant avec un handicap ayant un potentiel artistique, et nous permet de financer 10 places de formation), et sur Patrimoine Canadien.

Plus que jamais les organismes culturels ont besoin d'un engagement renouvelé de l'État, particulièrement lorsqu'ils travaillent auprès d'artistes handicapés. Pour être garants de la qualité de la prestation proposée et que celle-ci se réalise dans le respect des personnes accompagnées, nous sommes dans l'obligation de fonctionner avec des moyens constants et des professionnels qualifiés.

⁷ Les Muses : Centre des Arts de la Scène, Document informatif sur la situation actuelle de l'organisme, 2015, p.5-7.

Nous sommes aujourd'hui le reflet de nombre de structures : notre renommée et utilité sociale nous demande d'évoluer que ce soit en termes de nombre de jeunes accueillis ou d'heures d'accueil, mais nos ressources humaines, matérielles et organisationnelles ne le permettent pas. En levant ces freins, nous pourrions pleinement répondre à notre mission d'inclusion socioprofessionnelle.

Favoriser la citoyenneté et l'inclusion socioprofessionnelle par la culture

La politique culturelle de 1992 proposait non seulement la culture pour tous mais aussi par tous. Le citoyen est actif et la culture est un levier de participation et d'inclusion sociale, voire professionnelle.

Bien qu'en évolution, la participation des personnes vivant un handicap à la culture reste perçue par le grand public comme une pratique de consommateur et non pas d'acteur. Des efforts ont été faits dans ce sens par le gouvernement fédéral pour favoriser l'accessibilité à la culture et aux équipements culturels.

La signature de la Convention de l'Organisation des Nations Unies, relative au Droits des Personnes Handicapées⁸ par le Canada en 2007 en est une manifestation. En effet, la règle 10 de ce texte précise que *"Les États feront en sorte que les handicapés soient intégrés dans les activités culturelles et puissent y participer en toute égalité"*. L'alinéa 1 stipule également que *"Les États devraient faire en sorte que les handicapés aient la possibilité de mettre en valeur leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, non seulement dans leur propre intérêt mais aussi celui de la collectivité [...]. Sont visées les activités comme la danse, la musique, la littérature, le théâtre, les arts plastiques, la peinture et la sculpture [...]."*

La mission de notre organisme s'inscrit en droite ligne de cette recommandation. Nous considérons nos étudiants comme acteurs de leurs pratiques et sources d'enrichissement pour le milieu culturel qui bénéficie, grâce à eux, de nouvelles inspirations.

Nous sommes sollicités par des artistes souhaitant intervenir en classe de maître ou travailler avec les étudiants pour venir enrichir leurs propres pratiques. Bien souvent ces derniers nous recontactent par la suite dans le but de proposer de nouvelles collaborations, inspirées par l'expérience qu'ils ont vécue.

Ainsi, si certains de nos élèves ont l'opportunité de réaliser des collaborations avec des compagnies, ou dans le cadre de tournage par exemple, Le Centre les Muses fait preuve de souplesse, de manière à ce que l'étudiant s'absente pendant quelques temps et reprenne sa formation sans que cela ne lui soit préjudiciable. Nous concourons ainsi à faciliter l'insertion professionnelle de nos élèves avancés et finissants et contribuons à notre échelle à l'objectif du gouvernement de réduire de 50% l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui de la population sans incapacité⁹.

⁸ Organisation des Nations Unies, « Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées : secteurs cibles pour la participation dans l'égalité » dans *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, 2008, <http://bit.ly/2bdupuk>

⁹ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, *Pour l'égalité en emploi : stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées*, 2008, p.3, <http://bit.ly/2bhuaal>

Dans le cahier de consultation, les écoles et les institutions publiques sont mentionnées comme relais de l'éducation et de la transmission culturelle. Cependant, il n'est fait mention à aucun moment du milieu spécialisé ou des organismes communautaires.

Recommandation n°5 : Le milieu communautaire doit être sollicité pour rejoindre les jeunes éloignés ou exclus du système institutionnel classique et des formations doivent être proposées afin de sensibiliser les écoles à la participation des personnes en situation de handicap dans le champ de la culture.

Sans remettre en cause le rôle de l'école, force est de constater qu'avec la professionnalisation du milieu communautaire et l'avènement du numérique, ce rapport tend à s'équilibrer entre les institutions, les organismes et les citoyens. Soutenir le potentiel créatif des individus et leur engagement en faveur de la culture passe aussi par la valorisation de leur travail et de leurs aptitudes.

Dans le cas des personnes en situation de handicap, cette reconnaissance revêt aussi un enjeu de lutte contre les préjugés et de sensibilisation du grand public aux aptitudes de ces artistes hors normes.

Recommandation n°6 : Il nous semble important de soutenir financièrement, et par des moyens de communication, la tenue d'événements organisés par les organismes travaillant auprès d'artistes handicapés afin de valoriser leur participation à la culture, de sensibiliser le public, et de lutter contre les préjugés.

Malgré les défis à relever et la baisse des subventions, les organismes essaient par tous les moyens de poursuivre leurs actions en faveur des artistes handicapés et des collaborations mixtes, preuve de l'intérêt de ce type d'initiatives. Dans cette optique, l'objectif n'est pas que les personnes handicapées se conforment à ce qui existe, voire qu'ils évoluent en marge du milieu culturel "ordinaire", mais bien qu'ils en soient partie prenante.

La promotion des artistes atypiques comme action internationale en culture

Si le théâtre, la télévision ou le cinéma sont le miroir de la société, il faut qu'ils la reflètent dans sa diversité. Comme mentionné précédemment, nous encourageons les institutions provinciales à suivre les initiatives du Patrimoine Canadien et du Conseil des Arts du Canada en faveur du soutien aux artistes et aux organismes du secteur artistique des handicapés ou des sourds (1,3 millions de dollars alloués par le Conseil à ce programme en 2013-2014).

Le Canada, est précurseur dans la promotion des artistes atypiques. Toronto a accueilli plusieurs festivals mettant en avant les collaborations mixtes et les artistes handicapés tels que ReelAbilities Film Festival (2016), et l'Abilities Arts Festival (2008,2009, 2010), le Québec est loin d'être en reste avec des productions artistiques de qualité qui ont connu un fort succès, y compris hors de nos frontières, à l'image du film "Gabrielle"¹⁰.

¹⁰ Louise Archambault, *Gabrielle*, film, 2013 <http://www.gabrielle-lefilm.ca/>

Sorti en 2013, ce film, cinq fois primé (Belgique, Canada, France et Suisse), dans lequel neuf de nos élèves ont joué un rôle, a révélé plusieurs d'entre eux, et a propulsé notre structure sur les scènes artistiques et internationales grâce à sa diffusion dans plus de 20 pays.

L'Office des Personnes Handicapées du Québec recense quatorze organismes culturels engagés auprès des personnes handicapées au Québec¹¹, dont notre école, et nous travaillons en étroites collaborations avec plusieurs compagnies qui ont manifesté un réel intérêt pour le travail de nos élèves. Ces partenariats ont également permis aux artistes formés aux Muses de rayonner en Europe (France, Belgique, Suisse, Allemagne), au Japon et au Canada (Ontario et Colombie-Britannique).

Recommandation n°7 : Fort des expériences positives de ces dernières années, nous recommandons de poursuivre la promotion de la culture québécoise au national et à l'international, à travers la participation active dans le milieu professionnel des artistes atypiques.

En 2015, les étudiants des Muses ont participé à près de 15 événements grands publics (gala, festivals, spectacles, vidéos, flashmobs...) pour contribuer à faire rayonner la diversité dans le milieu culturel. Deux d'entre eux ont également auditionné pour un film, preuve en est de la vitalité de ce secteur en pleine expansion.

¹¹ Office des Personnes Handicapées du Québec, *Liste des organismes culturels engagés auprès des personnes handicapées*, p.40-44, <http://bit.ly/2bhkKkD>

Conclusion

Cette consultation pour le renouvellement de la politique culturelle s'inscrit dans un contexte social où favoriser la participation sociale et le vivre ensemble entre les citoyens n'aura jamais eu tant d'importance. Le dynamisme culturel du Québec sera garant d'une société plus durable et plus inclusive, à condition de reconnaître toute la pluralité de notre diversité.

A l'instar des Muses, les organismes communautaires ont un rôle primordial à jouer dans cette démarche et dans l'accompagnement des clientèles atypiques. Pour mener à bien cette mission, il est primordial que l'État accorde une importance prioritaire aux dotations de fonctionnement, garantes de la pérennité des équipes de nos organismes. Ces dernières travaillent déjà ardemment à diversifier les sources de financements pour les projets qu'elles mettent en œuvre.

Nous saluons le travail de nos partenaires et des organismes favorisant la promotion des artistes handicapés qui œuvrent avec nous à faire rayonner l'excellence québécoise dans ce domaine. Nous remercions le gouvernement de nous avoir permis d'apporter notre pierre à l'édifice de cette politique culturelle 2016, et nous espérons que celle-ci sera novatrice et ambitieuse.

"La culture des handicapés compte parmi les secteurs les plus influents de la scène artistique contemporaine."¹²

C'est par cette citation d'Adrienne Clarkson que le Conseil National des Arts du Canada introduisait en 2010 son rapport sur la pratique des artistes handicapés et sourds du Canada. Six ans plus tard, nous avons l'occasion de prouver qu'elle avait raison.

¹² Adrienne Clarkson lors de KickstART! en 2001, dans Conseil des Arts du Canada, *Regard sur la pratique des artistes handicapés et sourds du Canada*, 2010, p.1, <http://bit.ly/2bsWtry>

Bibliographie

- **Conseil des Arts du Canada**, *Regard sur la pratique des artistes handicapés et sourds du Canada*, 2010, <http://bit.ly/2bsWtry>
- **Cornet Annie, Warland Philippe**, *La gestion de la diversité des ressources humaines dans les entreprises et organisations*, 2008, <http://bit.ly/2bbWen5>
- **Les Muses : Centre des Arts de la Scène**, Document informatif sur la situation actuelle de l'organisme, 2015
- **Louise Archambault**, *Gabrielle*, film, 2013 <http://www.gabrielle-lefilm.ca/>
- **Ministère de la Culture et des Communications**, *Évaluation de l'Aide au fonctionnement pour les organismes de formation spécialisée (préparatoire et de loisir) en arts*, 2015, <http://bit.ly/2bknCuS>
- **Ministère de la Culture et des Communications**, *Renouvellement de la politique culturelle du Québec : Contexte général*, mars 2016, <http://bit.ly/2beKE4b>
- **Ministère de la Culture et des Communications**, Vidéo *Mécénat Placements Culture - Présentation générale*, 2016, <http://bit.ly/2bTgF6Q>
- **Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale**, *Pour l'égalité en emploi : stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées*, 2008, p.3, <http://bit.ly/2bhuaal>
- **Organisation des Nations Unies**, « Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées : secteurs cibles pour la participation dans l'égalité » dans *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, 2008, <http://bit.ly/2bdupuk>
- **Office des Personnes Handicapées du Québec**, *Liste des organismes culturels engagés auprès des personnes handicapées*, p.40-44, <http://bit.ly/2bhkKkD>